



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Louisa Paulin

Rue du Commandant Montalègre
BP 321
31605 MURET Cedex

DEMANDE DE REMISE D'ORDRE POUR DEMI-PENSION

Les conditions et les modalités de fonctionnement du service de restauration sont fixées par le règlement départemental des services de restauration des collèges du conseil départemental de la Haute-Garonne disponible sur l'ENT à l'adresse suivante <https://louisa-paulin.college.haute-garonne.fr/>.

Les parents d'élèves peuvent formuler une demande de remise d'ordre selon les conditions détaillées dans l'article IV-2-3 du règlement départemental :

« la demande de remise d'ordre est accordée sur demande écrite du représentant légal auprès du chef d'établissement dans les délais précisés et éventuellement accompagnée des pièces justificatives nécessaires. La décision de remise d'ordre est prise par le chef d'établissement, et notamment, dans les cas suivants :

- changement d'établissement scolaire en cours de période avec préavis d'une semaine
- absence pour raisons médicales supérieure à 10 jours ouvrés consécutifs, la demande doit être transmise dans les 30 jours suivant le retour de l'élève dans l'établissement ;
- pour raison personnelle

En conséquence, je vous remercie de bien vouloir transmettre au service de gestion, et ce dans les meilleurs délais, toute demande susceptible d'être accordée pour un des motifs précités (se référer au règlement intérieur pour liste exhaustive).



FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMISE D'ORDRE

(à remplir par la famille)

Je soussigné,

demeurant à

ai l'honneur de solliciter une remise d'ordre de demi-pension en faveur de l'élève.....

..... en classe de.....DP 4 jours ou DP 5 jours (rayer la mention inutile).

ne déjeunera pas / n'a pas déjeuné à la demi-pension pour la raison suivante (remplir la réponse souhaitée) :

1 – change d'établissement le

2 – a été absent plus de 10 jours consécutifs du au (joindre obligatoirement un certificat médical)

3 – sera absent pour raison personnelle du au (toute interruption annulera la remise d'ordre). De fait, votre enfant sera positionné externe. Il devra sortir de l'établissement dès la dernière de cours de la matinée.

Fait à, le

Signature du représentant légal

Avis du chef d'établissement :

FAVORABLE

DEFAVORABLE